

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc. | Numéro de permis 2020009 | Date d'inspection Le 04 mars 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc. | | Numéro de téléphone (506) 548-9324 | |
| Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 -Le ratio fut respecté durant la visite.
 -Une demande d'exemption fut remplie sur les lieux pour 2 enfants dans le local des 15-23mois qui viennent d'avoir 2ans, ces deux enfants peuvent demeurer dans le local des poupons jusqu'à ce qu'un espace se libère dans le local des 2ans.
 -Observation de l'arrivée et l'accueil des parents, les enfants sont en jeux libres.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 mars 2022

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 mars 2022

Date